



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1195

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 1195 pour des travaux de pavage de la rue du Manège, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1195 le 7 juillet 2014.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 16 juillet 2014

La greffière et directrice des services juridiques,

**(s) Marie-Pier Pharand
Marie-Pier Pharand
Avocate**